

LES ASSURANCES

Les assurances collectives comprennent l'assurance maladie, l'assurance voyage, l'assurance invalidité long terme, l'assurance vie et, si l'assemblée générale des membres la choisit, l'assurance dentaire. Ces protections couvrent les enseignantes et les enseignants de cégep, des établissements privés et universitaires dont les syndicats ont choisi de se joindre au groupe. Le nombre important d'adhérentes et d'adhérents permet d'offrir des protections avantageuses. L'assureur de la FNEEQ est *La Capitale*, une mutuelle d'assurance.

Nous offrons aussi une police d'assurance aux enseignantes et aux enseignants retraités.

Des instances de la fédération ont été mises en place afin de faire un suivi de la police et de recommander aux membres des assemblées générales des modifications au moment du renouvellement annuel du contrat :

❖ **Le comité fédéral sur les assurances et les régimes de retraite (CFARR)**

<http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/> :

Ce comité, sous la responsabilité de la secrétaire générale de la fédération, comprend une personne du regroupement privé, une personne du regroupement université et trois personnes du regroupement cégep, désignées par leur instance respective. Une personne conseillère de la fédération est en appui aux travaux. Elle agit aussi à titre de personne ressource sur les questions d'application ou de litige relevant des assurances collectives.

Le mandat de ce comité est de faire des recommandations à la Réunion des syndicats adhérents (RSA) concernant toute question relative au régime d'assurances collectives et aux conditions de renouvellement et de régler tout litige d'application du contrat d'assurance.

❖ **La Réunion des syndicats adhérents (RSA) :**

La RSA est l'instance qui regroupe les délégué-es des syndicats dont les membres sont couverts par le contrat d'assurance négocié par la FNEEQ. À la suite de l'analyse des recommandations du CFARR, la RSA fait les recommandations qu'elle juge appropriées aux assemblées syndicales.